



Robert Treselj, Président UWA

Une fausse bonne idée

Certification post-universitaire des architectes stagiaires : l'UWA s'oppose à ce que les stagiaires soient les dindons d'une mauvaise farce

Le jeune diplômé en architecture a-t-il besoin de suivre une certification post-universitaire pour pratiquer son métier? Pas forcément. Le cursus des études d'architecture doit-il être repensé? Fort possible.

Le Conseil francophone et germanophone de l'Ordre des Architectes, les facultés d'architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ArIB (association professionnelle des architectes bruxellois) ont donc signé un protocole visant à mettre en place un *executiv master*. Un certificat interuniversitaire non obligatoire de deux ans ayant pour objectif *de les préparer à l'exercice quotidien de leur profession, au sens où il est régi par l'Ordre des architectes, que ce soit sur le plan éthique, déontologique, économique, légal, administratif ou technique, voire culturel ou social.*

Une vraie bonne idée. Sauf qu'avant de mettre en place une certification interuniversitaire pour pallier d'éventuelles *carences*, il serait sans aucun doute utile d'identifier les sources du problème. Sans compter que cette formation va créer des inégalités dans les parcours des stagiaires. Et bien entendu qu'elle va devoir être financée...

Une question s'impose: pourquoi ne pas prendre le temps de faire les choses correctement? Est-il cohérent de proposer des programmes sans identifier de lacunes? Une enquête confiée à un organisme dépendant des universités... sera bien réalisée à la demande de l'Ordre des Architectes, mais elle aura lieu après le lancement de la formation. Il s'agira donc de justifier la mise en place de ce 3^e cycle et de peaufiner son programme de cours, plutôt que travailler sur base d'éventuels manquements dans la formation de base.

De plus, il s'agit d'une façon à peine déguisée de contourner les engagements du Traité de Bologne, qui cadre la durée des études au niveau européen.

Par conséquent, sans enquête indépendante préalable et sans plan financier clair et engageant, l'UWA ne pourra souscrire à ce protocole, dont l'enjeu essentiel n'est clairement pas l'intérêt du stagiaire architecte.

Les intérêts des uns ne sont pas les intérêts des autres...

Trois questions à Michel Dachelet

Nouveau Fonctionnaire-Délégué à Liège I

A 54 ans, Michel Dachelet devient Fonctionnaire-Délégué à la Direction de Liège I. Une fonction qu'il occupe depuis le 1^{er} avril.

Michel Dachelet, quel est votre parcours ?

Je suis ingénieur civil architecte, diplômé de l'Université de Louvain-la-Neuve. J'ai débuté ma carrière comme architecte urbaniste indépendant. J'ai surtout travaillé en tant qu'urbaniste. Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de participer à l'élaboration de plans d'aménagement communaux, et notamment au schéma de rénovation urbaine de Bastogne.

J'ai ensuite occupé plusieurs postes au Service public de Wallonie. J'ai d'abord été responsable de la Direction de l'Aménagement local, puis j'ai été collaborateur de M^{me} Sarlet à la Direction générale. J'ai aussi été chef de cabinet adjoint du Ministre Philippe Henry lors de la précédente législature. Ensuite j'ai pris la tête de la Direction opérationnelle du Développement durable, dont la mission est de mettre en œuvre et coordonner les Alliances Emploi-Environnement et le plan stratégique de développement durable interne au SPW.

Au cours de ma carrière, j'ai participé à la rédaction du *Guide d'urbanisme pour la Wallonie* paru en 2004, j'ai travaillé à la première version du CoDT, j'ai contribué à l'élaboration du *référentiel quartier durable*, au *référentiel éolien* et à l'*Alliance emploi environnement - construction durable*.

En parallèle, je suis formateur en gestion des transitions à l'école d'administration publique (EAP) et enseignant en urbanisme à l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine (ISURU).

Une riche expérience que vous allez pouvoir mettre à profit dans vos nouvelles fonctions...

Ce que je peux apporter, c'est une vision d'aménageur et d'urbaniste, dans une perspective de développement durable. Il s'agit donc d'un poste qui me permet de combiner deux centres d'intérêt : les questions stratégiques liées au développement du territoire et celles qui relèvent des trois piliers de la durabilité : l'économie, le social et l'environnement, notamment la lutte contre le réchauffement du climat.

Vous succédez à André Delecour. Comment se passe la transition ?

André Delecour n'est pas encore parti ! Il prendra sa pension au mois d'octobre. En attendant, il reste conseiller, nous travaillons ensemble. Je l'avais déjà remplacé occasionnellement. J'ai clairement le souhait de travailler dans la continuité, en profitant de son expérience.

Vers un retour du visa dans les dossiers de demande de permis ?

Avec l'entrée en vigueur du CoDT en juin 2017, le visa permettant à l'Ordre des Architectes d'exercer un contrôle pertinent sur la profession a été supprimé. Un visa pourtant indispensable pour éviter tout exercice illégal de la profession d'architecte, puisqu'il permettait de vérifier l'introduction des demandes de permis d'urbanisme. Sa suppression fragilise la situation du maître

d'ouvrage, en constituant un danger pour la profession d'architecte.

Aujourd'hui, alors que le CoDT doit être modifié, il est question de rétablir le visa et de le rendre à nouveau obligatoire. Une décision dont se réjouit l'Union Wallonne des Architectes puisqu'elle permet de protéger l'exercice du métier d'architecte.

Incomplet?

La faute à qui?

Il ne fait pas bon être architecte à Liège I ou dans le Brabant wallon. Un dossier de demande de permis d'urbanisme sur deux introduit dans ces régions est rejeté pour incomplétude. Les architectes namurois sont plutôt bons élèves, un dossier sur sept seulement est déclaré incomplet. Des disparités dues à des interprétations différentes du CoDT par les communes comme le dénonce l'Union Wallonne des Architectes ou à des lacunes de la part de certains architectes, comme le martèlent les communes.



Le CoDT est entré en vigueur vous le savez le 1^{er} juin 2017. Décrit à l'époque par le ministre Carlo Di Antonio comme une *boîte à outils* au service des citoyens des entreprises et des pouvoirs publics, conçu pour développer le territoire de manière attractive, le CoDT visait également à faciliter le traitement administratif des demandes de permis d'urbanisme. Le Code a été finalement bien accueilli par la profession et la situation est plutôt apaisante. Dix-huit mois après sa mise en application, le CoDT fonctionne, mais de façon inégale et aléatoire.

Trop d'incomplétude

Près d'un tiers des dossiers wallons (10 000 dossiers) sont malgré tout rejetés pour incomplétude. Des disparités importantes apparaissent suivant les provinces: plus de 50% des dossiers introduits dans la zone de Liège I (Liège-ville et communes alentours) et dans le Brabant wallon sont déclarés incomplets, contre 15% en province de Namur. Soit un dossier sur deux pour les uns, un sur sept pour les autres. Cela révèle que l'incomplétude n'est pas principalement du fait de l'architecte, mais essentiellement de la commune. Selon les informations qui nous reviennent, ici un dossier sera refusé car il n'est pas sur clé USB, là parce que les plans doivent être fournis dans un autre format informatique. La plupart des motifs d'incomplétude ne sont pas crédibles et ne sont pas justifiés. Nous ne parlons pas ici du traitement par les Fonctionnaires délégués mais bien au niveau des communes avec des disparités énormes d'un endroit à l'autre de la Wallonie.

Il ne s'agit pas forcément de mauvaise foi et certaines communes ont simplement mis quelques mécanismes *de survie* en place. Manque d'envie, de compétences, de moyens? La question reste ouverte. Ayons la naïveté de croire (ou pas) que tout le monde travaille dans l'intérêt du citoyen...

Pour tenter de résoudre justement ce problème, l'UWA souhaite aller à la rencontre des communes. Des rencontres sur cette thématique de l'incomplétude sont également prévues au Cabinet du Ministre en charge.



+ L'UWA a lancé le site www.incomplet.be

N'hésitez pas à déposer vos dossiers refusés pour incomplétude.

Ils servent de base pour entamer les discussions avec les pouvoirs politiques.



Grand Prix d'Architecture de Wallonie : les inscriptions sont ouvertes !

L'édition 2019 du Grand Prix d'Architecture de Wallonie est sur les rails. L'objectif : récompenser les réalisations architecturales remarquables et représentatives de la diversité du patrimoine récent de la région.

C'est un rendez-vous attendu par les architectes wallons et/ou œuvrant dans la région : le prochain Grand Prix d'Architecture de Wallonie sera remis en octobre 2019. Organisé tous les deux ans, le GPAW est l'occasion pour les architectes de faire connaître les projets remarquables qu'ils ont menés à bien. Des réalisations architecturales neuves ou rénovées, privées ou publiques, qui se démarquent par la qualité de leur conception, de réalisation et d'intégration à leur environnement.

Ces projets se classent dans cinq catégories : **habitat individuel, habitat collectif, bâtiment non résidentiel, ouvrage d'art ou espace architecturé** et **réalisation hors Wallonie** d'un architecte wallon.

Trois prix transversaux sont attribués en marge de ces catégories : le **Prix du Patrimoine**, le **Prix de la Reconstruction sur la Ville** et le **Prix du jeune Architecte** (moins de 40 ans).

Pour être éligibles, ces projets doivent avoir été réalisés en Wallonie ou par un architecte wallon, et être sortis de terre et terminés depuis moins de 5 ans.

Lancé en 2010, le Grand Prix d'Architecture de Wallonie a déjà vu passer plus de 700 candidatures en 4 éditions. Tant de projets représentatifs de la diversité du paysage architectural wallon. Les lauréats ainsi que les réalisations qui auront été remarquées par le jury seront réunies dans un ouvrage publié en fin d'année et tiré à plusieurs centaines d'exemplaires.

Le GPAW est le plus grand concours d'architecture de Wallonie. Il est organisé par la Maison Régionale de l'Architecture et de l'Urbanisme (MRAU) sous la responsabilité de l'Union Wallonne des Architectes (UWA), dont l'une des missions est d'agir pour la sauvegarde et la promotion des intérêts professionnels, sociaux et culturels des architectes et promouvoir la qualité de la production architecturale en Wallonie.



Le **règlement** du concours et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site **www.gpaw.be**.

Les **inscriptions** se clôturent le 30 juin.

La cérémonie de **remise des prix** aura lieu fin octobre.

Quatre jurés internationaux

Pour garantir son impartialité et enrichir le débat par des influences culturelles différentes, le jury se compose d'architectes étrangers, reconnus dans leur pays pour la qualité de leurs réalisations architecturales et leur pratique professionnelle. Le jury se composera cette année de quatre architectes européens, qui se réuniront début octobre pour étudier les candidatures.



Daniel Fagerberg

est architecte principal et directeur du siège suédois de *Urban Future Organization*, un collectif mondial de recherche et d'architecture durable. Il a étudié à Newcastle (Australie) et à Londres.

Il a donné des conférences et enseigné dans des universités en Suède, au Royaume-Uni, en Australie, en Norvège, au Chili et au Nebraska (Etats-Unis). Il se concentre sur la construction durable, avec un intérêt pour le bois laminé croisé et la production industrielle efficace. Aujourd'hui, par le biais des sociétés Paqam et Strombro, qu'il a fondées, il se positionne comme un expert de l'industrialisation émergente de la construction en bois. Il intervient fréquemment en tant que conférenciers au travers le monde pour promouvoir la conception de bâtiments en bois et l'industrialisation, pour un environnement bâti durable.



Jean-Paul Carvalho

est né au Portugal en 1971. Installé au Luxembourg depuis son enfance, il a fait ses études à Liège et a travaillé pour Paul Bretz de 1999 à 2005.

Il a fondé son propre bureau, *carvalhoarchitects* en 2005, implanté à Differdange (Luxembourg). En parallèle à ses activités d'architectes, il développe des activités de design de service et de produit au travers de la société *Mellem* qu'il a fondée avec Philippe Schlessler. Tous deux ont également lancé *l'asbl d'architecture et de design social Designaid*. Jean-Paul Carvalho a été nommé au Mies Van Der Rohe Award en 2017, Lauréat du *Bauhärepräis OAI 2016* (1^{er} prix catégorie bâtiment à vocation administrative/lieu de travail/santé), mentionné du *Bauhärepräis OAI 2012* (catégorie aménagement intérieur).



Malgorzata Mader

est diplômée de l'Université de Lodz, en Pologne, où elle a aussi effectué une thèse de doctorat. Elle a fondé *Mader Architekci* en 2017 et collabore également à

l'agence *cc-studio architecture & engineering*, à Amsterdam. Elle a obtenu de nombreux prix pour la qualité de ses propositions architecturales : le 1^{er} prix du concours national d'architecture *Green Roofs* (2015), l'*Architect Award* du concours d'architecture *Lodz's Wall*, le 1^{er} prix du concours national d'architecture *Contemporary Townhouse in Lodz* (2017), le 1^{er} prix du *LafargeHolcim Awards Next Generation Europe* (2017), le 3^e prix du concours international *PKN Icomos* (2017) et une mention honorable au concours national polonais *Thesis of the year 2018*.



Véronique Joffre

est diplômée de l'école d'architecture de Toulouse, a travaillé dans plusieurs agences en France et aux Etats-Unis. Elle a obtenu le Prix de la fondation

Lounsbery et Académie d'Architecture lui octroyant une bourse de voyage aux Etats-Unis. Elle crée son atelier d'architecture en 1991 à Toulouse, puis la *SARL Véronique Joffre Architecture* en 2007. Architecte invitée dans des séminaires à l'Ecole Nationale d'Architecture de Toulouse à partir de 2003, elle enseigne le cours de *Théorie et pratiques de la conception architecturale et urbaine* depuis 2006. Elle a obtenu le Prix des Femmes Architectes en 2016.

L'eau et l'architecture : quels enjeux pour demain ?

Face à sa raréfaction, comment intégrer la gestion de l'eau dans votre pratique professionnelle de manière durable ? Nos experts vous proposent des pistes pour une utilisation rationnelle de l'eau à l'échelle du monde, de la ville et du bâtiment. Une rencontre organisée le 4 juin, avec entre autres Riccardo Petrella, célèbre altermondialiste.



A l'heure où les manifestations pour le climat se multiplient, la prise de conscience de la valeur de l'eau prend une ampleur inédite. Garantir son accès à tous, sa gestion et son assainissement sont d'ailleurs au cœur des objectifs de développement durables de l'ONU. Sous toutes ses formes, l'eau impacte notre quotidien. Mais que faire face à sa raréfaction croissante ?

Nous avons rassemblé un panel de spécialistes aux compétences complémentaires lors d'un colloque organisé le 4 juin. Leur message : favoriser une conscientisation de la valeur de l'eau pour une architecture durable.

Ils présenteront différentes pistes pour encourager une utilisation rationnelle.

Ils répondront aux questions que vous vous posez dans votre pratique professionnelle :

- L'eau en tant que ressource mondiale : quels enjeux liés à son usage ?
- L'eau dans la ville : comment composer ville et nature ?
- L'eau à l'échelle du bâtiment : comment réduit notre empreinte ?
- Qu'est-ce que la procédure de certification *Eau des bâtiments* ?
- Comment construire sur l'eau ? Cas pratique d'un modèle d'habitat

Programme L'EAU ET L'ARCHITECTURE, QUELS ENJEUX POUR DEMAIN ?

Mardi 4 juin 2019 de 9h à 17h – Bâtiment FormatGreen, rue Saucin 70 – 5032 Les Isnes (Gembloux)

- **9h-10h30** : L'eau, bien commun et public mondial, par Riccardo Petrella, célèbre politologue et économiste italien, fondateur du Comité international pour un contrat mondial de l'eau, altermondialiste et fervent défenseur du principe de l'eau comme bien commun
- **10h45-11h45** : L'eau dans la ville : les solidarités des bassins versants, les nouvelles rivières urbaines, l'utilité sociale de l'eau par Dominique Nalpas, coordinateur des Etats généraux de l'eau à Bruxelles
- **11h45 – 12h30** : INFINITI²³: Projet architectural dans le cadre la Triennale de Bruges-ville aquatique qui a eu lieu en 2018, modèle d'habitat vertical sur le plan d'eau, création de nouveaux lieux de vie par Peter Van Driessche, architecte – Atelier4
- **13h15-14h30** : La gestion de l'eau au niveau du bâtiment : dispositifs d'économie d'eau, recours à des eaux alternatives à l'eau potable par Frédéric Luyckx, architecte chercheur au CERAA (Centre d'Etude, de Recherche et d'Action en Architecture)
- **14h30-15h15** : Les enjeux de la gestion de l'eau dans

le projet d'architecture et l'outil d'analyse et de gestion des eaux de pluie par Dorothée Stiernon, architecte, chercheuse chez Architecture et Climat-UCL

- **15h30-16h** : La procédure de certification *Eau des bâtiments* par Cédric Prevedello, conseiller scientifique chez AQUAWAL (Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie)
- **16h-16h30** : Synthèse et conclusions par Riccardo Petrella
- **16h30 - 17h00** : Questions-réponses
- **17h00** Drink de clôture

→ **Prix** : 100 € TVAC – Grand parking gratuit
Le prix inclut l'entrée au colloque les pauses café, le repas de midi et le cocktail de fin de journée

→ **Infos** : 081 728 424 ou formation@uwa.be
Inscriptions : www.uwa.be

Deux nouvelles recrues à l'UWA

L'équipe de l'UWA s'étoffe encore! Après deux arrivées en début d'année, votre organisation professionnelle voit ses rangs gonfler de deux nouvelles recrues...

Depuis fin janvier, **Gilles Manette** occupe le poste de responsable marketing. Gradué en marketing, c'est lui qui est désormais en contact avec nos partenaires sectoriels dans le cadre de nos accords de collaboration. Vous pouvez le joindre à l'adresse marketing@uwa.be.

Marine Vandy, diplômée en relations publiques depuis 2018, nous a rejointe à elle rejoins début avril. Elle nous assiste dans la mise en place de nos formations et l'organisation de nos événements. Elle vous répond sur l'adresse afe@uwa.be

Bienvenue à eux!



L'agenda de nos prochaines formations

Nos formations sont organisées dans les locaux du Bâtiment FormatGreen
rue Saucin 70 – 5032 Les Isnes (Gembloux)

Infos et inscriptions : www.uwa.be – afe@uwa.be – 081 72 84 24

Certificateur PEB bâtiments publics

Vendredis 17 et 24 mai, examen 14 juin

• Prix : 19 chèques formation ou 420€ TVAC

L'eau et l'architecture, quels enjeux pour demain?

Colloque

Mardi 4 juin

• Prix : 100€ TVAC → Plus d'infos en page 6

Chauffage : règles de bonnes conceptions

Jeudi 5 septembre

• Prix : 7 chèques formation + 35€ de frais administratifs ou 245€

Prévention et règlement incendie pour les divisions d'immeuble de petites unités – cas pratiques

Lundi 9 septembre

• Prix : 7 chèques formation + 35€ de frais administratifs ou 245€

Contrôle de chantier

Lundi 16 septembre

• Prix : 7 chèques formation + 35€ de frais administratifs ou 245€

Décris-moi la fissure, je te dirai qui elle est!

Mardi 17 septembre

• Prix : 100€ TVAC pour les membres UWA / 120€ TVAC pour les non membres

Initiation au web-marketing d'un bureau d'architecture (à confirmer)

Mardi 1^{er} octobre

• Prix : 7 chèques formation + 35€ de frais administratifs ou 245€

Le nouveau décret Sols et la gestion des terres excavés (à confirmer)

Mardi 15 octobre

• Prix : 100€ TVAC pour les membres UWA / 120€ TVAC pour les non membres

Règlementation et assurances

Mardi 22 octobre

• Prix : 100€ TVAC pour les membres UWA / 120€ TVAC pour les non membres

Responsable PEB – Agrément 2017

→ Formation de 54 heures

A partir du jeudi 12 septembre

• Prix : 54 chèques formation + 70€ TVAC de frais administratifs ou 1210€ TVAC

Incidences systèmes pour les concepteurs

Vendredi 25 octobre

• Prix : 7 chèques formation + 35€ de frais administratifs ou 245€



Pour rappel, un chèque formation vous coûte 15€.

La formation *Certificateur PEB Bâtiments publics* vous revient donc par exemple à 285€.

L'Union Wallonne des Architectes
tient à remercier
ses partenaires sectoriels
pour leur soutien et leur fidélité

